

TRADUCTION NON OFFICIELLE DE COURTOISIE.

Ce document est une traduction fournie à titre informatif uniquement, afin que les non-roumains les clients peuvent comprendre les termes avant de signer. **LA VERSION ROUMAINE EST LA SEULE LÉGALEMENT TEXTE CONTRAIGNANT.** En cas de divergence, omission ou différence d'interprétation entre cette traduction et l'original roumain, la version roumaine prévaut. L'accord est régi par le droit roumain et signé en roumain.

CONTRAT DE LOCATION DE VOITURE

N°. _____ du _____

CHAPITRE I — PARTIES CONTRACTANTES

Art. 1 Le Bailleur et le Locataire

(1) LIMADRIA DBG TRANS S.R.L., numéro d'enregistrement (CUI) 42002880, J40/16898/2019, avec son siège social à Bucarest, titulaire du compte bancaire

IBAN : RO06INGB0000999909822344, ING BANK, représentée par Monsieur Dragne Cristian, en qualité d'administrateur, ci-après dénommé dans le présent contrat le **BAILLEUR**,

et

Le soussigné _____

Adresse : _____

Identifié par la série de cartes d'identité _____ n°. _____, émis par _____ sur _____

TÉLÉPHONE : _____

en tant que **LOCATEUR**, ci-après dénommé dans le présent contrat le Locataire, sur les bases légales base de l'art. 1410-1453 et 1470-1490 du Code civil roumain, ainsi que la législation roumaine en vigueur, ont accepté de conclure le présent contrat de location (location de voiture), sous réserve des clauses suivantes :

CHAPITRE II — OBJET DU CONTRAT

Art. 1 Description de l'objet

(1) L'objet du présent contrat consiste en ce que le bailleur accorde au locataire l'usage (location) du véhicule décrit au paragraphe (2) du présent article, propriété du Loueur, ci-après dénommé dans le présent contrat en tant que véhicule, moyennant le paiement d'un prix par le Locataire.

(2) Le véhicule loué présente les caractéristiques suivantes :

- MARQUE : _____
- NUMÉRO D'IMMATRICULATION : _____

- BOITE DE VITESSES : _____
- LECTURE DU COMPTEUR (KM) : _____

(3) Pendant toute la durée du contrat, le Loueur conserve la pleine propriété du véhicule loué qui fait l'objet du présent contrat de location.

Art. 2 Conditions d'utilisation

(1) Le Locataire loue le véhicule à des fins personnelles. Toute autre utilisation contraire rend le Locataire responsable de tout dommage ou préjudice causé.

(2) Le Locataire est âgé d'au moins 20 ans et est titulaire d'un permis de conduire de catégorie B, requis pour utilisation du véhicule loué, détenu depuis au moins 1 an, et déclare être titulaire d'un permis de conduire adéquat.

(3) Le véhicule doit être conduit par le Locataire. Responsabilité pour les dommages causés par un événement de la circulation routière incombe au Locataire.

(4) Que l'assurance ait été acceptée ou non, le Locataire est responsable du montant total valeur des réparations en cas de dommages à la voiture ou de dommages liés à la voiture, et de la perte d'usage de celui-ci.

(5) En cas de conduite du véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, vous êtes directement responsable devant la loi en cas de survenance d'événements.

(6) Les conducteurs déclarent être physiquement et juridiquement qualifiés pour utiliser le véhicule décrit ci-dessus.

EXCLUSIONS :

1. Le véhicule loué doit être utilisé exclusivement aux fins prévues.
2. Le véhicule loué ne doit pas être utilisé pour transporter des passagers autrement qu'à l'intérieur du véhicule.
3. Le véhicule loué ne doit pas être utilisé pour pousser, propulser ou remorquer un autre véhicule, une remorque ou tout autre objet sans l'autorisation écrite du BAILLEUR.
4. Le véhicule loué ne doit pas être utilisé pour aucune course ou compétition.
5. Le véhicule loué ne doit pas être utilisé à des fins illégales.
6. Le PRENEUR ne doit pas utiliser le véhicule avec négligence.
7. Le PRENEUR doit respecter le kilométrage limite.
8. La SOCIÉTÉ ne met pas à disposition du LOCATAIRE un véhicule de remplacement en cas de panne du véhicule loué.

CHAPITRE III — PRIX DU CONTRAT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Art. 1 Prix

(1) Le prix de location du véhicule est de :

- _____/jour ; un dépôt de garantie de _____ est payable.

(2) Comme mode de paiement, le loyer doit être payé d'avance, comme suit :

- En espèces;
- Par virement bancaire.

(3) Le montant indiqué dans le contrat car le prix n'inclut pas la valeur des éventuels dommages au véhicule survenus pendant la période de location, ou toutes amendes, charges ou pénalités.

(4) Le Locataire est redevable du prix de la journée de location, au montant convenu, même s'il ne le fait pas. utiliser le véhicule loué.

(5) Le DÉPÔT DE GARANTIE varie en fonction du type de véhicule et de la localisation où il se trouve conduit / utilisé.

* Il sera retenu si un événement survient par la faute du locataire.

* SI LE PASSAGE DE FETEȘTI (PÉAGE DU PONT) EST UTILISÉ ET AUCUNE PREUVE DE PAIEMENT DU PONT UN PÉAGE EST PRÉVU, LE MONTANT DE 500 RON (100 EURO OU 100 LIVRES) SERA RETENU.

* Partiellement retenu si le réservoir de carburant n'est pas restitué tel qu'il était au moment de la remise du véhicule

* Si la voiture est restituée sale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, 100 RON seront retenus pour le nettoyage.

(6) Les FRAIS DE RÉSERVATION DE LA VOITURE s'élèvent à 100 EURO (équivalent en RON, ou 100 livres).

(7) Si la voiture est restituée plus tôt que le terme fixé dans le contrat, pour des raisons personnelles, LA DIFFÉRENCE D'ARGENT POUR LES JOURS RESTANTS NE SERA PAS REMBOURSÉE.

CHAPITRE IV — DURÉE DU CONTRAT

Art. 1 Période de location

(1) La durée de location est de _____ jours à compter du _____ à _____ et se terminant le _____ à _____.

(2) La durée minimale de location est de 3 jours.

(3) La durée du contrat peut être prolongée pour des périodes supplémentaires, par accord écrit de les parties, par avenant au présent contrat, ou sur preuve du paiement du prix par jour.

Art. 2 Retard dans la restitution du véhicule

(1) En cas de retard de plus de ____ heures au-delà de l'heure convenue (si le retard n'est pas annoncé par téléphone), le Bailleur se réserve le droit d'avertir immédiatement la Police du vol de voiture.

Art. 3 Litiges. Autres dispositions finales

(1) Cet accord a été conclu ce jour _____, date de sa signature. Tout autre avenant au présent accord devra être signé en autant d'exemplaires, avec une mention en est faite en marge de la convention.

(2) Tout litige survenant dans le cadre de l'exécution du contrat sera réglé par le Tribunaux compétents au siège social du Bailleur.

BAILLEUR _____

LOCATEUR _____

Art. 4 Protection des données personnelles et des données de géolocalisation des véhicules

4.1. Afin de pouvoir mettre à disposition le modèle de véhicule demandé à la location, le Propriétaire doit traiter les types de données personnelles suivantes : nom, prénom, coordonnées, les données du d'identité, du permis de conduire du ou des conducteurs et du modèle du véhicule, aux fins de la location, et sur la base de son obligation légale de vérifier l'existence du droit de conduire et fournir ces informations aux autorités de l'État en cas d'incidents de la route (art. 6(1)(b) et l'art. 6(1)(c) du Règlement (UE) n° 679/2016).

4.2. Le Propriétaire traite également les données concernant la géolocalisation du véhicule lors de la location. période, sur la base de son intérêt légitime à garantir que le véhicule soit conduit en toute sécurité et que son intégrité n'est pas menacée (article 6, paragraphe 1, point f), du règlement (UE) n° 679/2016). Si le locataire ne souhaite que ses données soient ainsi traitées, le Propriétaire ne peut pas mettre à disposition le véhicule demandé au Locataire.

4.3. Les données personnelles sont collectées et traitées pendant une durée de 1 an, afin de pouvoir répondre à toute demande ultérieure découlant de l'utilisation du véhicule (par exemple police, parquet, assureurs, etc.). Toutefois, si le véhicule est endommagé ou si le véhicule est impliqué dans un incident pendant la durée de la location, les données seront conservées pendant la durée nécessaire au règlement d'éventuels litiges, dossiers de sinistres, etc., majoré d'un délai de 5 ans à compter de leur conclusion. Dans la mesure où le droit de l'Union ou le droit national prévoit une durée de conservation différente, les dispositions légales prévaudront. Données de géolocalisation des véhicules est stocké pendant une période maximale de 6 mois et n'est accessible que lorsque l'intégrité de l'actif est en danger (vol, dépassement de la durée contractuelle, sortie du territoire de la Roumanie, déconnexion du le système de suivi) ou en cas de non-respect des obligations contractuelles.

4.4. Le Propriétaire ne vend pas, ne transfère pas, ne divulgue ni ne permet l'accès aux données personnelles du Locataire à des tiers étrangers à son activité. À toutes fins autres que celles liées au exécution du contrat, le Propriétaire peut demander à l'Utilisateur (ou à son représentant) de compléter et de signer une Déclaration de Consentement au traitement des données.

4.5. Le Locataire a le droit de demander l'accès, la rectification ou la restriction du traitement de leurs données, et peut le faire à tout moment en adressant la demande à _____. Le Locataire a également le droit de déposer une réclamation à tout moment concernant la manière dont les données personnelles sont

traitées, auprès du Propriétaire au adresse ci-dessus, auprès de l'Autorité Nationale de Contrôle des Traitements de Données Personnelles, ou auprès de tribunaux.

BAILLEUR _____

LOCATEUR _____

ANNEXE AU CONTRAT DE LOCATION ET DE REMISE DU VÉHICULE N°

.....

REISE DU VÉHICULE AVEC NUMÉRO D'IMMATRICULATION _____

au début de la location

Date de remise _____ heure _____

Lieu de remise _____ Lieu convenu pour le retour _____

Compteur kilométrique à la remise _____

Il est confirmé par la présente que le véhicule est remis exempt de défauts et en bon état technique et état cosmétique.

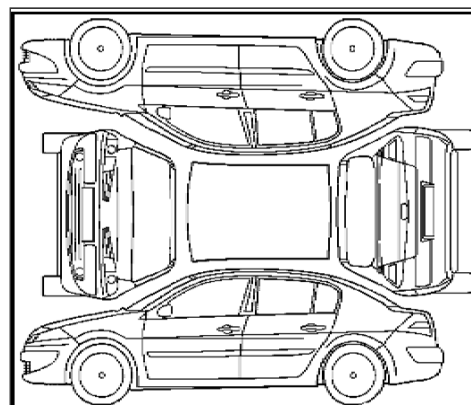
Type de carburant : ☐ Diesel ☐ Essence Quantité dans le réservoir ☐ 1 ☐ ¾ ☐ ½ ☐ ¼
☐ 0

Le Locataire/Utilisateur a pris connaissance et accepte que le Véhicule ☐ ne dispose pas du COMPLET Assurance COUVERTURE ☐ dispose d'une assurance COUVERTURE TOTALE

Inventaire du véhicule (cocher ☒ ce qui est présent) :

- ☐ Cric, clé de roue et roue de secours
- ☐ Assurance responsabilité civile obligatoire (RCA)
- ☐ Certificat d'immatriculation du véhicule
- ☐ Trousse de premiers secours
- ☐ Triangle de signalisation
- ☐ Tapis de sol

Remarques



Zones endommagées — marquer sur le schéma

LOCATEUR _____

LOCATEUR _____

Location de voiture GAB — Bucarest, Roumanie
TÉLÉPHONE : +40 768.499.999 | e-mail : gabautorent@gmail.com
www.rent-a-car-bucharest.ro · WWW.GABAUTORENT.RO
TikTok : GAB_auto_rent · Instagram : @GAB_autorent